

Chose certaine, les Britanniques seraient plus qu'empresés à répondre favorablement à la requête du Canada. Je ne peux absolument pas comprendre pourquoi le premier ministre tente de leur forcer la main. Pourquoi veut-il se créer des ennemis en dehors du Canada? Il en a assez ici au pays!

La formule d'amendement est un exemple parfait. En 1867, lorsque l'Acte de l'Amérique du Nord britannique a été adopté et que notre pays a vu le jour, les Pères de la Confédération ont décidé que nous formerions un État fédéral. Ils ont établi deux paliers de gouvernement, chacun ayant la compétence et l'autorité voulues pour s'occuper des questions relevant de domaines précis de juridiction. Cet arrangement a fort bien fonctionné dans notre pays pendant 114 ans.

La formule d'amendement et les dispositions référendaires proposées par le gouvernement constituent une initiative dangereuse qui ne fera que continuer à diviser notre pays et à miner notre fédéralisme. Le gouvernement prend cette initiative tout en sachant pertinemment qu'il monte ainsi les régions les unes contre les autres, les provinces les unes contre les autres, les minorités les unes contre les autres et ce uniquement pour réaliser le vœu d'un seul homme.

On laisse entendre que les membres du gouvernement se sentent mal à l'aise de cette situation, qu'ils ne sont pas d'accord pour donner carte blanche au premier ministre mais qu'ils se taisent par respect pour la tradition «de la montre en or.» Quand un employé part à la retraite, son employeur et ses collègues lui offrent une montre en or pour le remercier de ses bons et loyaux services. Dans le cas du premier ministre, ce cadeau, ce sera le rapatriement de la constitution et la charte des droits.

M. Ellis: C'est un cadeau des plus coûteux!

M. Darling: Mon collègue a raison. J'invite les députés d'en face à se montrer très vigilants. S'ils le font, ils auront tôt fait de se rendre compte qu'il n'y aura pas un horloger dans le pays pour réparer la montre quand elle tombera en panne, ce qui ne manquera certainement pas d'arriver. Tout ce que le premier ministre mérite comme cadeau c'est une montre ordinaire, disons une Timex. Et je ne serais que trop content de lui en offrir une si cela pouvait l'inciter à partir à la retraite au plus tôt.

On dit que l'humour rend les maux plus supportables et qu'on rit seulement quand on souffre. Eh bien ça fait mal! Cela me fait mal et cela fait mal à beaucoup d'autres Canadiens de voir notre magnifique pays dans une telle confusion. Cela me fait de la peine de voir ce qui lui arrive à cause de ce rempart d'indifférence inexpugnable dont le premier ministre s'entoure. Cela me fait de la peine d'être le témoin des dégâts qu'il cause et de savoir ce qu'il veut faire de ce pays autrefois fier et prospère. Mais nous n'accepterons plus les offres de ces souffrances; le temps est venu d'en finir.

Il ne faut pas que la résolution dont nous sommes saisis soit adoptée. Elle est pétrie d'injustices et elle est destructrice. Il est temps que tous les députés s'élèvent au-dessus de leurs allégeances politiques. Il faut se souvenir qu'en peu de temps notre pays est devenu prospère, grâce à la détermination de tous nos concitoyens qui se sont montrés prêts à collaborer, à se sacrifier et à œuvrer ensemble pour le bien-être de toute notre nation, le Canada. Nos concitoyens n'ont pas cessé de s'intéresser à leur pays et ils continuent à le faire.

La constitution

Les Canadiens qui se rendent compte de la chance qu'ils ont de vivre dans un si beau pays s'en préoccupent beaucoup. Les richesses de notre pays ne se mesurent pas seulement en produits forestiers, en pétrole, en blé, en minerais et autres produits que nous consommons et exportons; les grandes richesses de notre pays comprennent également ses ressources humaines, des gens qui sont fiers d'être Canadiens, même s'ils ne le manifestent pas bruyamment. A une époque, on parlait couramment de la majorité silencieuse. Aujourd'hui, ce silence est rompu. Ceux qui se sentent concernés se font entendre.

De nombreux Canadiens manifestent ouvertement leur colère devant le fait que le gouvernement apporte des modifications à la structure fondamentale de notre pays, modifications qui auront d'importantes conséquences à l'avenir. Ils sont en colère parce que le gouvernement agit ainsi en se désintéressant complètement des conséquences graves que cela aura à l'avenir. Ils sont en colère parce qu'il apporte ces modifications sans se préoccuper de la volonté de la majorité.

Ils sont en colère parce que ces modifications font fi de nombreux concepts que les Canadiens estiment importants pour sauvegarder ce que l'on peut appeler l'identité canadienne. L'identité canadienne n'est pas une notion aussi floue que bien des gens peuvent le croire. Nous savons ce que signifie être Canadien. Cela signifie faire partie d'un pays de gens libres et fiers qui veillent sur cette liberté et cette fierté et qui s'efforcent non seulement de les conserver, mais également d'aider les autres moins fortunés qu'eux dans le monde. Cela signifie que nous faisons partie d'une communauté de nations, le Commonwealth, dirigée par Sa Majesté la reine Elizabeth II.

● (1630)

Reconnaître et accepter la monarchie ne remet pas en question la liberté ou la fierté des Canadiens. La monarchie ne fait que les ennoblir. La monarchie ne sous-entend aucun assujettissement. La monarchie ne sert qu'à renforcer notre position préminente et notre importance au sein d'une communauté de nations. La monarchie ne cherche pas à empiéter sur notre liberté mais seulement à assurer un lien pour le bien commun.

Au fil des ans, le gouvernement libéral a cherché petit à petit à détruire ce lien. Il cherche à instaurer une identité libérale plutôt que canadienne. La résolution à l'étude ne nous permet pas d'en douter. Les Canadiens savent que la monarchie est une chose importante pour notre pays. Ils prennent conscience également que le gouvernement libéral, en proposant sa charte des droits, veut porter atteinte au droit de contrôle des représentants élus du peuple sur les lois.

Permettez-moi à présent de passer à la question de la peine capitale et de l'avortement. Notre parti a proposé que l'on ajoute à la charte des droits un article qui interdirait aux tribunaux d'arguer d'aucune disposition de la charte pour trancher les affaires d'avortement ou entraînant la peine de mort, et qui autoriserait le Parlement à légiférer sur ces deux questions épineuses. Le projet actuel de résolution n'offre aucune de ces garanties.

C'est aux Canadiens, par l'intermédiaire de leurs représentants élus, de trancher ces deux questions. Il s'agit de questions d'ordre moral qui ne peuvent, et ne doivent pas être tranchées par les tribunaux. En chargeant les tribunaux de le faire, le gouvernement veut éviter d'avoir à s'occuper de questions qui